

SÉANCE du 9 Décembre 2022

L'an 2022 et le 9 décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de FANJEAUX s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Aurélien PASSEMAR, Maire.

Présents : AVERSENC Christophe, BAUDIN Nathalie, CALMET Véronique, FLORENT Norbert, GUILLAUME Solenne JUIN Denis, LAVAL Jean-Christophe, LAVEISSIERE Jacques, MARTY Eva, PAILHES Jacqueline, PASSEMAR Aurélien, PASSEMAR François, TISSEYRE Jean, VIALARET Cédric.

Absents Excusés : TANDOU Sabine procuration à PAILHES Jacqueline,

Secrétaire : LAVAL Jean-Christophe

Lecture du compte rendu de la séance du 3 octobre 2022 qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- Les travaux de la tranche ferme, pour la restauration des décors intérieurs de l'église, sont pratiquement terminés. Pour la deuxième tranche, la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage ont repris les estimations des travaux pour les répartir précisément par phase.

Le projet présenté pour la tranche 2 s'élève à la somme de 429 868.25 € HT

Le Conseil Municipal accepte de réaliser les travaux de la phase 2 conformément au projet présenté et sollicite l'octroi d'une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles à hauteur de 50% pour la deuxième tranche des travaux.

- Le code de l'éducation prévoit que lorsque les écoles maternelles ou élémentaires publiques reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et celle de résidence. Monsieur le Maire propose au conseil de demander aux communes ayant des enfants scolarisés à FANJEAUX, une participation aux dépenses de fonctionnement de l'école.

Le Conseil Municipal décide de demander une participation financière aux communes dont les enfants fréquentent l'école publique de Fanjeaux et fixe cette participation, à la somme de 250€ par enfant, pour l'année 2022.

- Le référentiel M57 a vocation à devenir la norme comptable pour toutes les collectivités au 1^{er} janvier 2024. Il offre aux collectivités qui l'adoptent des règles assouplies en matière de gestion. Monsieur le Maire propose d'adopter cette nomenclature par anticipation au 1^{er} janvier 2023. Le conseil accepte la proposition.

- Dans le cadre d'une démarche de gestion responsable et transparente et dans le respect du principe de prudence, la commune décide de constituer des provisions pour couvrir un risque potentiel relatif au non-recouvrement de certains loyers pour un montant de 8600€. Les provisions seront ajustées en fonction de l'évolution du risque.

- L'association « Ma vie » qui propose des activités physiques adaptées aux seniors, a demandé une subvention. Il est proposé au conseil d'attribuer une subvention de 400€

- Les crédits prévus à certains chapitres du budget 2022 étant insuffisants, il est nécessaire d'apporter les modifications exposées ci-dessous :

Travaux centre bourg :

- Recettes, compte 45821 augmentation de crédit de 48 736.80€
- Dépenses, compte 45811 augmentation de crédit de 48 736.80€

Provisions pour risques :

- Dépenses, compte 6815 augmentation de crédit de 8 600.00€
- Recettes, compte 60632 diminution de crédit de 8 600€

Présentation des décisions du Maire :

- Location du gîte à des ouvriers pour une durée de 1 mois.
- Acceptation d'un don de 20€ pour l'utilisation de l'aire de Camping-cars
- Location de l'appartement n°3 de la résidence Aulard

Questions et informations diverses :

- Jean-Christophe LAVAL présente des devis concernant les menuiseries de la salle Blaché. L'entreprise SJE est retenue pour un montant de 33 616.82€
- Aurélien PASSEMAR annonce que la cérémonie des vœux aura lieu le dimanche 15 janvier à 10h30
- Organisation de la distribution des paniers de fin d'année aux seniors
- Norbert FLORENT indique que le marché de ramassage des déchets a été attribué à l'entreprise NICOLIN. Il présente le nouveau schéma de collecte.
- Les membres de la commission « bulletin Municipal » proposent un texte relatif aux dégradations qui ont été faites sur la commune.
- Jacques LAVEISSIERE informe que le spectacle des « soutiens gorges » est reporté au 4 février.
- Nathalie Baudin informe de l'ouverture de la Salle GARCIN à partir du 17 décembre
- Sabine TANDOU et Jacques LAVEISSIERE informent qu'une annonce pour la recherche d'un médecin a été publiée et que 3 banderoles ont été posées aux entrées du village.

La séance est levée à 20h00.

AVERSENC Christophe

BAUDIN Nathalie.

CALMET Véronique

FLORENT Norbert.

GUILLUAME Solenne

JUIN Denis

LAVAL Jean-Christophe

LAVEISSIERE Jacques

MARTY Eva

PAILHES Jacqueline

PASSEMAR Aurélien.

PASSEMAR François

TISSEYRE Jean

VIALARET Cédric